

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix Décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20H00 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 4 Décembre 2020

### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Delphine CHILLET, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Yoan MAMMERI

### **ÉTAIT EXCUSÉE :**

Pierre Emmanuel GRANGE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Bernadette MARTIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 Novembre 2020**

Le compte-rendu du 12 Novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

- Point plan de relance rénovation thermique des bâtiments publics
  
- Lancement réflexion commerce bâtiment restaurant, Mise en valeur du patrimoine Culturel

Un plan de relance a été lancé par l'état afin de relancer l'économie suite à la crise causée par l'épidémie COVID19. Pour se faire, des subventions sont mises à disposition des communes, porteuses de projet.

Différents projets avaient été précédemment évoqués : Remplacement de la pelouse du stade, en pelouse synthétique, construction d'un espace commercial et culturel regroupant un espace pour le théâtre (potentiellement restaurant).

Mr le Maire propose de créer une commission d'élus dans un premier temps, afin d'échanger et d'imaginer des scénarios sur les projets pouvant potentiellement émerger. L'objectif de cette commission sera de définir les orientations (choix du projet) et réfléchir aux personnes pouvant être associées (citoyens-associations).

Des fonds ont également été versés à l'Agence de l'eau. Cette enveloppe de 42 millions d'euros sera potentiellement consommée pour de l'aide à la remise en conformité des systèmes d'assainissement collectif.

Les points non collectifs seront recensés dans les communes, des visites pour le suivi de mise en conformité auront lieu.

- Distribution des sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles aura lieu le :

- Jeudi 14 Janvier
- Samedi 16 janvier

Suite à de nombreux cartons retrouvés dans les bacs jaunes et noirs une signalétique va être prochainement installée afin de rappeler les déchets autorisés.

Ces négligences ne sont pas sans conséquence puisqu' il y a une incidence sur le poids collecté et déposé sur le site d'enfouissement de Roche la Molière. Cela contribue donc à l'augmentation de la redevance.

Une réflexion est donc menée pour la mise en place d'un lieu de stockage des cartons sur la commune.

#### ➤ Point PLU

Des réunions ont lieu tous les 15 jours avec le bureau d'étude.

Les zones ainsi que les changements de destination sont désormais définis.  
Une présentation sera faite au CM de février 2021 suivi d'une réunion publique.

Le bureau d'étude géotechnique va démarrer sa mission d'étude des aléas des mouvements de terrain sur les zones constructibles et les changements de destinations.

### **1. DELIBERATIONS :**

#### **1°) Délibération approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune de Coise « réseau des bibliothèques, logiciel commun et mutualisation d'un coordinateur »**

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire, notamment au travers d'un logiciel SIGB commun (et donc un catalogue commun) et l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de sa bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle a aussi bénéficié aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Il rappelle que cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un contrat territoire lecture (CTL) signé par la CCMDL avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ; des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (32 communes réparties sur deux départements : 25 dans le Rhône, 7 dans la Loire) et des communes d'Yzeron et Courzieu, à temps plein.

Il rappelle qu'un coordinateur a donc été recruté par la CCMDL le 12 juin 2017. Le logiciel DECALOG est en service depuis le 27 juin 2017.

Il rappelle que la compétence Lecture publique relève des communes et que la CCMDL intervient pour permettre la mutualisation des moyens.

Il rappelle qu'une convention a été signée par chaque commune du territoire de la CCMDL et les communes de Courzieu et d'Yzeron, pour formaliser les modalités et conditions de ce partenariat.

Il précise que le financement du poste de coordinateur par la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et par le département du Rhône est prolongé pour une durée d'un an soit du 12 juin 2020 au 11 juin 2021.

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité d'un avenant à la convention avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de l'avenant n°1.  
Il expose notamment : l'objet de celui-ci, la participation financière, les responsabilités, la durée de la convention et la fin de la convention.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï l'exposé de Monsieur le maire,  
Vu le projet de l'avenant n°1 à la convention,  
Et après en avoir délibéré,

1) **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec ces objectifs et engagements.

### **2°) Délibération tarif prêt cureuse à la commune de POMEYS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 Mars 2016 relative à la convention passée avec la commune de Pomeys pour le prêt de matériel de curage de fossés et son tracteur afin d'effectuer ses travaux sur la commune de Pomeys.

La commune de Pomeys souhaite désormais pouvoir louer le matériel de curage seul.

Mr le Maire propose de fixer à 10 € de l'heure l'utilisation de ce matériel.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur le sujet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

1) **DIT** que le tarif de location du matériel de cureuse à la commune de Pomeys est fixé à 10 € de l'heure.

### **3°) Délibération approbation de la convention de partenariat entre la CCMDL et la commune de coise Panneaux de départ circuits VTT - Financement du verso**

Monsieur le Maire rappelle que La CCMDL possède un réseau de circuits VTT labellisé par la FFC sous l'intitulé « Site VTT des Monts du Lyonnais ».

Des panneaux de départ sont présents dans toutes les communes de la CCMDL, pour informer sur l'ensemble du réseau VTT (28 circuits avec 4 niveaux de difficultés) et sur les bonnes pratiques à respecter par les utilisateurs du réseau.

La commune de Coise a choisi d'ajouter une face au verso de son panneau de départ, afin d'insister sur le ou les circuits au départ de son village et de donner des informations plus spécifiques sur son patrimoine, ses loisirs ou ses commerces.

La commune s'est ainsi engagée à financer la réalisation de cette face verso (infographie et impression).

Il informe donc le Conseil municipal de la nécessité de conventionner avec la CCMDL et dépose sur le bureau de l'assemblée le projet de convention.

Il expose notamment : l'objet de celle-ci, les engagements réciproques, la participation financière, et les règlements des différends.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Monsieur le maire,  
Vu le projet de Convention,  
Et après en avoir délibéré,

1) **APPROUVE** la convention avec ces objectifs et engagements.

#### **4°) Délibération approbation abandon de loyers dus à la commune de Coise dans le cadre de la crise sanitaire COVID19 2° vague**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10/09/2020 concernant l'abandon de loyers pour cessation d'activité suite à la pandémie COVID 19.

En raison d'une nouvelle vague de l'épidémie, certaines entreprises ont de nouveau été touchées du fait de la nature de leur activité.

Il est donc proposé un abandon de loyers selon les modalités suivantes :

Entreprise	Mois	Montant
Restaurant FARIGOULE&SERPOLET (Villaruiz)	Novembre	578.52 €
	Décembre	581.20 €
Salon de Coiffure l'Hair du temps (Rozczka)	Novembre	261.71 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'abandon des loyers dus à la commune de Coise dans le cadre de la crise COVID 19 vague 2 selon les modalités ci-dessus.

Il précise que pour se faire il y a lieu de prendre **une décision modificative n°2** afin de prévoir les crédits : Le compte 6574 sera diminué de 1 420 € et le compte 6718 crédité de 1 420 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des membres présents

**1°) APPROUVE** la proposition d'abandon de loyers dus à la commune de Coise dans le cadre de la crise COVID 19-vague 2 selon les modalités ci-dessus.

2°) APPROUVE la DM n°2

## **2. QUESTIONS DIVERSES :**

### **1) Colis des aînés**

En raison de l'épidémie COVID 19, la remise des colis se fera à la porte des aînés

### **2) Bulletins**

Ils ont été réceptionnés et seront distribués prochainement

### **3) Commission fleurissement**

L'aménagement du bassin d'orage est réalisé : différentes variétés de fleurs et arbustes ont été plantés.

Le travail réalisé pour la décoration de Noël a été félicité.

### **4) Commission communautaire petite enfance**

4 groupes de travail ont été formés afin de faire un état des lieux et déterminer les axes à retravailler.

### **5) Commission communautaire économie**

Lors de la dernière réunion, un point a été fait sur les différentes zones artisanales du territoire.

Le rachat du restaurant de Maringes est acté.

Concernant les aides à destination des entreprises sur le territoire. Celles-ci sont renouvelées, le budget et le règlement pour l'attribution sont en cours d'ajustement.

Un nouveau site a été créé il s'agit d'envie d'air.

### **6) Commission communautaire bâtiment**

Des travaux de rénovation vont être réalisés à la piscine de St Symphorien sur Coise. (Cuvelage inox)

### **7) Commissions voirie et tourisme**

Les 2 commissions vont être associées pour le balisage et l'entretien des chemins (décision d'ouverture ou de la fermeture de chemins).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H00.

Vu le 11/12/2020,

Le Maire,  
Philippe BONNIER

